

**Objet : Création d'une Ecole nationale des ingénieurs de la Ville à Tlemcen, dans le cadre de la coopération franco-algérienne**

Délibération du Conseil d'administration du 24 novembre 2016

Affichée au siège de la Régie le

Reçue par le représentant de l'Etat, le :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

075-200000693-20161124-DCA201670-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/11/2016

**Le Conseil d'administration,**

Vu la délibération du Conseil de Paris n° 2005-DASCO 146-1°) des 11 et 12 juillet 2005 portant création de la Régie dotée de l'autonomie financière et de la personnalité morale chargée de la gestion de l'Ecole des Ingénieurs de la Ville de Paris, école supérieure du génie urbain (EIVP) ;

Vu les statuts de l'EIVP et notamment leur article 18 ;

Sur proposition du Président du Conseil d'administration ;

DELIBERE

**Article Unique** : L'implication de l'EIVP dans l'accompagnement du projet de création d'une Ecole nationale des ingénieurs de la Ville, localisée à Tlemcen, dans le cadre de la coopération franco-algérienne, est approuvée.